

## RÉUNION DU 29 JUIN 2015

Convocation : 22 juin 2015

Affichage : 1<sup>er</sup> juillet 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-deux juin, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

**Étaient présents** : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge.

**Absents excusés** :

**Secrétaire de séance** : ROINÉ Philippe

**Début de la séance** : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 27 mai 2015, et rectification celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'assemblée autorise l'ajout d'un point à l'ordre du jour : renouvellement du contrat avec le fournisseur de gaz.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne la parole à Sophie LAGALLE, ambassadrice de Tri du Syndicat Mixte Cotentin Traitement pour une présentation sur la gestion et le tri des déchets.

### **URBANISME**

**Permis de Construire** :

- CHEVASSUT Nicolas et Amélie – 62 Les Bertrands : Construction de deux extensions.

**Déclarations Préalables** :

- LEMOIGNE Pascal – 160 La Longue Chasse : Agrandissement d'un garage.
- DUPRÉ Vincent – 4 Les Jardins de la Mairie : Construction d'un mur de clôture.
- PLASSART François – 17 Gravelle de Haut : Modification d'une fenêtre en porte-fenêtre.
- JOUAN Sylvain – 45 Les Amonteux : Pose d'un bardage isolant sur deux façades.

**Certificat d'urbanisme** :

- PASQUIER Michel – 48 Le Bourg : Création d'un lotissement de 28 parcelles.

### **URBANISME : TROISIEME MODIFICATION DU PLU – ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°25-2015 DU 9 AVRIL 2015**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission « Urbanisme » s'est réunie avec Thierry DENIZE, de la DDTM, et M. Avice, architecte-urbaniste le mercredi 3 juin. Les trois points pressentis pour faire partie de cette modification ont été abordés et ne relèvent pas d'une modification mais d'une révision, car ils vont à l'encontre du PADD. Seule une partie du secteur des Amonteux pourrait être modifiée afin d'autoriser des constructions de pavillons sur une partie où ne peut actuellement être envisagée que l'implantation de commerces, de services, ou de logements locatifs aidés. L'assemblée estime que la construction de 28 logements dans le bourg sera suffisante dans un premier temps, et la garde en réserve (zone

1AUa). Le conseil ne souhaite pas densifier cette zone en habitations. De ce fait, l'assemblée décide, à l'unanimité, d'annuler la délibération n°25-2015 du 9 avril 2015.

Il est également décidé, par 14 voix pour et 1 contre (Gérard AUBRY), d'autoriser le Maire à payer le travail fourni par l'architecte-urbaniste pour la préparation du dossier et la réunion de préparation du 3 juin 2015, si une facture vient à lui être présentée.

### **URBANISME – RECOURS SPA**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, dans le cadre de l'affaire Commune de Tollevast / M. Offe, relative à l'arrêté de Permis de Construire pour la SPA, le Conseil d'État a été saisi, suite à la décision de la cour d'appel administrative de Nantes.

Maître Cavelier, n'étant pas habilitée à plaider au Conseil d'État, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à nommer Maître Dominique FOUSSARD, domicilié 114 Boulevard Raspail – 75006 PARIS, pour défendre la commune dans cette affaire.

### **TERRAIN SITUÉ FACE A L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire rappelle que le terrain situé le long de la route menant au Presbytère a été acquis en 2011, pour 100.000 euros, par le biais de l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), et que celui-ci doit être racheté au plus tard en décembre 2016. Si le rachat se fait sans réel projet, la commune devra payer un supplément fixe de 3,5%, ainsi qu'1% par année de portage (5 ans).

En revanche, si la commune rachète ce terrain dans le cadre d'un projet d'aménagement de logements sociaux, ce projet serait éligible à des subventions : 20% du prix d'achat pourrait être pris en charge par l'EPFN, et 20% par la Région.

C'est pourquoi il est proposé de rencontrer les bailleurs sociaux locaux, voire extérieurs, dès septembre afin de travailler sur un projet à proposer avant fin 2016.

### **VOIRIE**

La commission « Voirie » s'est réunie et a proposé la mise en place de plusieurs panneaux signalétiques.

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un sens unique et giratoire dans le Bourg de Tollevast. Dans un souci d'esthétique, d'une part, et de façon à rendre plus pratique le parcours des cars scolaires d'autre part, la Commission propose un giratoire allant dans le sens des aiguilles d'une montre : les véhicules pourront descendre l'avenue Pasteur dans le sens mairie-église, longer les salles communales en direction du Hameau Dubost, remonter vers le « Clos Samson », puis passer devant la garderie en direction de la mairie, le tout en sens unique. La mise en place de ce schéma de voirie interviendra au cours de l'Automne prochain. Lors de cette même commission il a été décidé de modifier l'intersection entre le « Cable » et la « Rocamboles », permettant de sécuriser le carrefour en raison de la mauvaise visibilité pour les véhicules en provenance du « Cable ». Ainsi, seuls ces véhicules seront prioritaires, les véhicules venant des trois autres axes devront marquer un « STOP ».

Un panneau sans issue va être mis en place à l'entrée du chemin situé en face de la route du hameau de « Hauteville » pour le signaler aux usagers des colonnes de tri placées sur ce chemin et éviter qu'ils ne s'y engagent fortuitement.

Des panneaux permettant l'identification du lotissement les Corbières vont être mis en place.

Les devis suivants sont retenus :

Achat de panneaux : Lacroix Signalisation : 1800,48 € HT

Marquage au sol : Manche Echafaudage 606,10 € HT.

Achat de 180 mètres de buses et de huit grilles concaves : PENET Plastique : 1994,16 € HT

## **CONVENTIONS POUR INTERVENANTS AUX TAP**

L autorise le Maire à signer les conventions suivantes :

- Pour l'année scolaire 2014 – 2015 (pour régularisation), l'association des sourds de Cherbourg-Octeville et de la Manche, est intervenue lors de 6 séances d'1h30 au tarif de 30 € de l'heure.
- Pour l'année scolaire 2015 – 2016 l'association des sourds de Cherbourg-Octeville et de la Manche, propose d'intervenir lors de 16 séances d'1h30 pour un tarif inchangé de 30 € l'heure.
- Pour l'année scolaire 2015 – 2016 l'association « PEP'ART », propose d'intervenir lors de 19 séances pour un coût horaire de 30 € avec mise à disposition du local des associations.

## **TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX DE CANTINE, GARDERIE, TAP, CENTRE DE LOISIRS**

En raison des soucis financiers rencontrés cette année, la commission « Finances » s'est penchée sur le coût des services proposés aux enfants de la commune. Afin de prendre une décision, des renseignements ont été pris auprès des communes avoisinantes, et ceux-ci sont présentés au conseil municipal.

Dans une optique d'harmonisation territoriale, une augmentation significative de la cantine est à prévoir, car la prise en charge par la commune est de 46 %. De plus, les tarifs communaux sont très nettement en-dessous de la moyenne des autres communes de la CCDD. Il est proposé de maintenir le tarif de la garderie, et de laisser les TAP gratuits, tant que la commune perçoit le fonds d'amorçage de la part de l'État.

L'assemblée, à l'unanimité, valide ces propositions et fixe les tarifs suivants pour l'année scolaire 2015 – 2016 :

### Cantine :

- 13.20 euros la semaine
- 3.80 euros le repas enfant pris à titre occasionnel
- 5.45 euros le repas adulte

### Garderie :

- 0.90 euro la demi-heure
- 0.50 euro le goûter

### TAP :

- Gratuit

### Centre de Loisirs :

Il est également proposé que le centre de loisirs des vacances soit augmenté d'1 euro pour chaque catégorie. La commission « scolaire » ne souhaite pas cette augmentation pour la rentrée, estimant que l'augmentation du prix de la cantine serait suffisante pour les familles.

Alain ROULLAND regrette que ne soit pas instauré un système de dégressivité en fonction du nombre d'enfants. Olivier DUPONT indique que cette question a été débattue en commission et que cette dégressivité n'avait pas été retenue, car cela ne concernait que quelques familles. Loïc RENAN indique qu'il n'y est pas favorable non plus, car il trouve que d'autres avantages sont déjà octroyés pour les familles ayant trois enfants et plus et que cette dégressivité n'est pas justifiée par rapport aux familles n'ayant que un ou deux enfants.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée ce que la commission « Finances » a retenu, sans dégressivité :

- Habitants de Tollevast : 10 euros la journée avec repas, 7,50 euros la demi-journée.
- Communes de la CCDD signataires de la convention : 12.50 euros la journée avec repas, 10 euros la demi-journée.

- Hors-commune : 18.50 euros la journée avec repas, 14 euros la demi-journée.

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 4 voix contre (Sandrine GALLE, Emmanuelle BIENFAIT, Béatrice LEPOITTEVIN et Olivier DUPONT), valide cette proposition.

### **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AVEC LE FOURNISSEUR DE GAZ**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le fournisseur de gaz a envoyé une proposition de renouvellement de contrat pour trois ans à signer pour le 3 août 2015. Alain ROULLAND trouve regrettable de ne pas avoir d'autres propositions pour concurrencer « GDF Suez ». Stéphane BARBÉ indique avoir reçu tardivement ces propositions de contrats, d'où le rajout à l'ordre du jour. C'est pourquoi il n'a pas eu le temps de démarcher d'autres fournisseurs. De plus, la commune est satisfaite du service rendu par le fournisseur actuel dont les tarifs sont jugés raisonnables par Loïc RENAN et Philippe ROINÉ.

Il est proposé à l'assemblée de signer les quatre contrats proposés par « GDF Suez » (Cantine, mairie, Maison du Sonneur, école maternelle). A l'unanimité, le Maire est autorisé à les signer.

### **DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RECENSEMENT DE LA POPULATION : COORDONATEURS ET AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le recensement se déroulera sur la commune au cours des mois de janvier et de février 2016.

Edouard LAMACHE est nommé coordonnateur d'enquête, et Mélanie PIQUET est nommée coordonatrice adjointe.

Ultérieurement, trois postes d'agents recenseurs seront créés, les candidatures sont à adresser à la mairie.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- ZA des Chèvres : L'assemblée est informée que le projet de cabinet d'orthophonistes et d'infirmières devrait voir le jour.
- Enquête de faisabilité pour un commerce de proximité : Stéphane BARBÉ annonce que les résultats de l'enquête de faisabilité ont été reçus en mairie. Le dossier est consultable en mairie par les élus, et une partie des résultats sera intégrée au « Tollevast Infos ».
- Forum des associations : Chantal TRAVERS indique qu'un forum des associations sera organisé le samedi 5 septembre de 10h à 18h dans le hall et les préaux de l'école. 8 associations sur les 9 de la commune seront présentes.
- Repas des aînés : Chantal TRAVERS annonce que le repas des aînés aura lieu le 4 octobre.
- Communes nouvelles : Le lundi 15 juin, le conseil municipal s'est réuni afin de discuter hors réunion ordinaire du projet de création d'une commune nouvelle entre les 9 communes de la CCDD ainsi que de la nomination de 3 membres du conseil municipal pour faire partie du comité de pilotage. Stéphane BARBÉ, Philippe ROINÉ et Olivier DUPONT avaient été désignés. Alain ROULLAND souhaiterait revenir sur ce choix afin d'en faire partie pour que sa liste soit représentée. Le Maire y est de droit et doit être accompagné d'un autre délégué communautaire et d'un conseiller municipal ne faisant pas partie de la CCDD. Philippe ROINÉ souhaite conserver sa place dans cette commission, mais Olivier DUPONT propose de céder sa place à Béatrice LEPOITTEVIN ou Serge COTTEBRUNE. Cette proposition est déclinée et les trois membres restent les mêmes.
- Prochaine réunion : La prochaine réunion de conseil se tiendra le mercredi 9 septembre 2015.